



Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission de l'administration générale

Objet : **Préavis n°14/2022**
Concernant la demande d'un crédit de CHF 50'000.-, destiné à entamer un Plan énergie et climat communal

Séance du 26 avril : Commission de l'adm. générale : Marie Patrik, Patrizia Webb, Pierre-Alain Zufferey et Carine Maeder.

Séance du 17 mai : Municipaux : André Darmon et Evelyne Roth ; Commission de l'adm. générale : Marie Patrik, Patrizia Webb, Pierre-Alain Zufferey et Carine Maeder.

La commission a entendu et analysé les explications des représentants de la Municipalité au sujet de ce préavis. Elle les remercie vivement pour leur disponibilité et la qualité des renseignements fournis.

Afin d'atteindre les objectifs d'adaptation aux changements climatiques fixés par la Confédération, l'action des communes, proches des citoyens et disposant de connaissances fines du terrain, est indispensable. Les communes ne bénéficiant pas de personnel dédié aux questions environnementales ont besoin d'être accompagnées afin de gérer au mieux cette transition énergétique.

Le canton engage ces communes à avoir recours à des spécialistes externes pour les soutenir dans l'élaboration et le suivi de leur plan climat (PECC). Il propose pour cela une subvention qui s'échelonne sur quatre ans et qui couvre en partie les coûts d'un tel mandat d'accompagnement, avec un plafond fixé à CHF 12'500.- par commune sur quatre ans.

Pour obtenir cette subvention, la commune doit s'engager à élaborer un plan climat PECC (décision de principe) et négocier une offre avec un bureau mandataire. Le spécialiste mandaté effectuera ensuite un état des lieux de la situation environnementale de la commune et lui proposera différentes actions, parmi un catalogue dressé par le canton. Il accompagnera la commune dans la réalisation des actions fixées.

Le présent préavis a pour but le financement de cet état des lieux par un mandataire spécialisé, et la détermination par ce dernier d'actions à mener. Les travaux mentionnés au point 2 des décisions du Préavis 14/2022 visent seulement l'élaboration du plan climat, et non les actions à entreprendre par la suite qui en découlent. Ces actions feront l'objet de préavis distincts soumis au Conseil.

A ce jour, ce ne sont plus 7, mais environ 30 communes, tous districts et tailles confondus, qui se sont formellement engagées dans une démarche de PECC (dont Trélex, Givrins, Coppet et Essertines-sur-Rolle). Ce chiffre est en constante augmentation. L'initiative du PECC n'ayant été lancée qu'en septembre 2021, il n'existe pas encore de retours d'expériences concrètes.

La commission salue la volonté de la commune de relever les défis climatiques en se lançant dans un PECC et en s'engageant à réaliser le profil énergétique et climatique du territoire communal, à définir une vision et des objectifs, et à mettre en œuvre des actions concrètes pour

Président : Nicolas Bolay
Ch. de la Branche 7
1272 Genolier
079 507 03 81

Secrétaire : Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch



Conseil communal de Genolier

Rapport de la Commission de l'administration générale

les atteindre. Cette initiative permettra à la commune de ne pas perdre de temps et d'avancer concrètement face aux enjeux climatiques grâce à un soutien technique précieux, en plus d'un soutien financier. Il est à noter que diverses démarches ont déjà débuté au niveau de la planification énergétique (p. ex. quantification des besoins futurs en chaleur et électricité, répertoriage des ressources renouvelables locales) et de la biodiversité (p. ex. préservation des sols et garantie de leur perméabilité lors de travaux sur parcelles communales ou sur l'espace public, reverdissement de l'espace public, sauvegarde et renouvellement du patrimoine arboré, diminution des herbicides).

Pour les questions financières, nous vous renvoyons au rapport de la Commission des finances.

Fondée sur ce qui précède, la Commission de l'administration générale recommande au Conseil communal d'accepter le préavis no 14/2022 tel que présenté.

Carine Maeder
Rapporteuse

Marie Patrik

Patrizia Webb

Pierre-Alain Zufferey

Danièle Fellay

Président : Nicolas Bolay
Ch. de la Branche 7
1272 Genolier
079 507 03 81

Secrétaire : Laurence Werlen
Ch. de Gossan 3
1272 Genolier
078 605 72 55

Courriel :
ccommunal@bluewin.ch